

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

DATE DE CONVOCATION

23-03-2021

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

23-03-2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 29

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2021-30-03 - N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

13 AVR. 2021

L’an deux mille vingt et un, le trente mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Martine DELIERE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme PIN
M. KERKAR	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY

Secrétaire de séance : M. Stéphane DUBERGER

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Sur proposition de Monsieur VENTALON,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2020 présenté par le Trésorier Principal ;

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 22 mars 2021 ;

CONSTATE les identités de valeurs aux comptes de résultats de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC) et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE et M. BEL ANGE)

ADOpte le compte de gestion 2020 présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mars 2021

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

